

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
des  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 9

De votants : 11

DU 9 NOVEMBRE 2015

**OBJET : Convention avec le  
Syndicat des Bouilleurs de  
crus de Buxerulles.**

L'an deux mil quinze, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 02/11/2015.

Etaient présents, tous les membres, sauf

Etaient excusés : Amandine FLOQUET (pouvoir à Odile BEIRENS),  
Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Vincent PHILIPPE).

Un scrutin a eu lieu, Sophie BIANCHIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et rappelle que le Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxerulles utilise le local communal sis 092 AA 36 à Buxerulles pour son activité de distillation.

Après en avoir délibéré et après en avoir défini les termes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place une convention de mise à disposition du local communal sis 092 AA 36 à Buxerulles entre la commune et le Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxerulles.

L'original de de cette convention est annexé à la présente pour visa.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme,



Le Maire :  
Odile BEIRENS



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**

des

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 9

De votants : 11

DU 9 NOVEMBRE 2015

**OBJET : Convention avec le  
Syndicat des Bouilleurs de  
crus de Buxières sous les  
Côtes.**

L'an deux mil quinze, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres, sauf

Etaient excusés : Amandine FLOQUET (pouvoir à Odile BEIRENS),  
Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Vincent PHILIPPE).

Un scrutin a eu lieu, Sophie BIANCHIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 02/11/2015.

La Présidente ouvre la séance et rappelle la délibération du 14 décembre 1999 et la convention qui l'accompagnait et qui définissaient les conditions de mise à disposition d'une partie du lavoir situé rue de la Fontaine à Buxières sous les Côtes au Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxières pour son activité de distillation.

Après en avoir délibéré et après en avoir redéfini les termes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette convention de mise à disposition entre la commune et le Syndicat des Bouilleurs de Crus de Buxières.

L'original de cette convention est annexé à la présente pour visa.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme,



Le Maire :  
Odile BEIRENS



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
des  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE :

De Conseillers en exercice : 11

De présents : 9

De votants : 11

DU 9 NOVEMBRE 2015

**OBJET : Vente de bois en  
surplus**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la mairie le: bulletin municipal Et que la convocation du Conseil avait été faite le : 02/11/2015.

L'an deux mil quinze, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de Buxières sous les côtes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Odile BEIRENS.

Etaient présents, tous les membres, sauf

Etaient excusés : Amandine FLOQUET (pouvoir à Odile BEIRENS),  
Elisée FRANÇOIS (pouvoir à Vincent PHILIPPE).

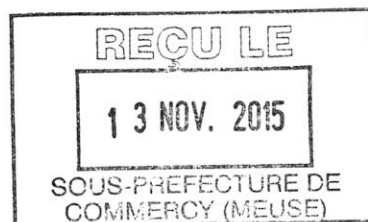
Un scrutin a eu lieu, Sophie BIANCHIN a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Présidente ouvre la séance et rappelle au Conseil Municipal le lot de bois en surplus d'environ 40 stères resté sur la parcelle n° 44 que la commune a proposé au plus offrant par le biais du bulletin communal.

Une seule personne s'est fait connaître comme étant intéressée il s'agit de Monsieur Hubert LOMBARD demeurant à Woinville qui a offert la somme de 35 € TTC pour le lot.

Compte tenu des difficultés de débardage de ce lot, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'offre de Monsieur Hubert LOMBARD et charge Madame le Maire d'encaisser la somme proposée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, ci-dessus.  
Pour extrait conforme,



Le Maire :  
Odile BEIRENS

